



Avec le NRP, c'est tous les services de la DGFIP qui vont mourir !

Le bilan de la mise en place du NRP est loin d'être positif, et nous voyons les couacs, les missions dont le transfert n'a été ni prévu ni préparé, le travail qui s'amoncelle, l'inquiétude des nouveaux agents non formés, l'épuisement des collègues «sachants» qui sont submergés de tâches au motif qu'ils connaissent le boulot et qu'il faut bien donner l'illusion que ça marche à peu près....

Le NRP ne se limite pas à ce que nous voyons se mettre en place dans le département, et l'autre face, celle qui semble plus lointaine, celle dont nous ne ressentirons les effets qu'à un peu plus long terme est tout aussi destructrice. Si notre administration a trouvé judicieux de leur donner le nom de «relocalisation», c'est encore une fois avec la volonté de nous leurrer, de dédramatiser ce qui est une attaque toute aussi violente contre les missions et les agents de la DGFIP que la mise en place des SGC !

Et pour bien s'informer sur ce sujet, le mieux est de consulter Ulysse !

01 sept. 2021 - Ouverture des 7 premiers services d'appui à la publicité foncière (SAPF) et du pôle national de soutien au réseau en publicité foncière (PNSR) (...)

Entre 2021 et 2023, ce sont 18 services d'appui à la publicité foncière (SAPF) qui seront créés dans toute la France.

Les nouveaux services d'appui au réseau dans le domaine de la publicité foncière traiteront, à distance, une partie de l'activité des services de publicité foncière (SPF) avec pour objectif de réduire les délais de publication au fichier immobilier et d'accompagner le dynamisme du marché immobilier

S

Quelle bonne idée de notre administration : aider les SPF à réduire le retard !!!

P

Si on pouvait y croire...

F

Malheureusement pendant ce temps on malmène les agents par des fusions, puis, au fur et à mesure de l'ouverture des SAPF, et en les étoffant un peu si besoin, on pourra continuer à supprimer dans les SPF, jusqu'à ce qu'il n'en reste même plus un par département !!!!

D'autant plus que deux nouveaux coups leur sont portés les 5 et 14 octobre...

05 oct. 2021 - Déploiement d'ANF (Accès des Notaires au Fichier Immobilier)

À compter du 5 octobre 2021, le dispositif ANF qui permet le traitement automatisé des demandes de renseignements des offices notariaux et des états-réponses qui leur sont retournés sera effectif pour le département de la Sarthe, puis généralisé avant avril 2022 aux 22 départements actuellement expérimentateurs, et d'ici fin 2023 pour l'ensemble des départements.

L'objectif est d'automatiser à terme le traitement d'environ 7 millions de demandes de renseignements par an, ce qui permettra d'alléger significativement les travaux dans les services et de rendre les états-réponse aux notaires de façon instantanée alors qu'actuellement un délai de 10 jours au maximum est exigé.

14 oct. 2021 - Le paiement en ligne devient disponible pour les déclarations de dons manuels à compter du 14 octobre 2021.

Les usagers peuvent désormais procéder au paiement en ligne, par carte bancaire ou autorisation de prélèvement, des droits dus à l'issue d'une déclaration de dons effectuée sur impots.gouv.fr.

Le service en ligne des déclarations de dons manuels a ouvert le 30 juin 2021, et le paiement en ligne est mis en place à compter du 14 octobre 2021. Les usagers peuvent désormais effectuer leur règlement par carte bancaire ou par autorisation de prélèvement.

01 sept. 2021 - Création des deux premiers centres de contact des professionnels (CC Pros) de Pau et Lons-le-Saunier

Très prochainement, l'accueil à distance des professionnels des départements de la Gironde et de la Haute-Garonne sera ainsi réalisé par le CC Pros de Pau. Pour les entreprises du département du Rhône, cet accueil incombera au CC Pros de Lons-le-Saunier.

À l'issue de l'expérimentation, 8 autres CC Pros seront implantés d'ici à 2024, couvrant près de la moitié de la population nationale des professionnels.

27 sept. 2021 - Ouverture du PNSR de fiscalité des professionnels (PNSR PRO)

Le pôle national de soutien au réseau en matière de fiscalité des professionnels (PNSR PRO) est ouvert depuis le 27 septembre 2021. Il assure une mission nationale d'assistance aux services en charge des usagers professionnels à la DGFIP.

À ses débuts, il sera chargé d'assister les directions et leurs services sur les transferts à la DGFIP de nouvelles taxes, majoritairement en provenance de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), puis progressivement, le PNSR PRO aura vocation à intervenir sur l'ensemble des questions concernant les impôts des professionnels.

**S
I
E**

On peut rajouter à ça la création au 1er septembre du Service National des quitus qui dans les deux ans va traiter cette mission pour toute la France....

On voit que pour les SIE aussi, ce qu'ils appellent « relocalisation » ne va servir qu'à vider les services de leurs missions, en industrialisant les tâches, ce qui leur permettra de continuer à supprimer des emplois, ne laissant, à terme, dans les départements qu'un SIE réduit à sa plus simple expression...

09 sept. 2021 - Ouverture du 1er pôle national de contrôle à distance des particuliers à Châteaudun le 1er septembre 2021

Dotés d'une compétence nationale, les PNCD réaliseront des contrôles sur pièces (CSP) simples des particuliers et participeront aux campagnes d'incitation à régularisation. Ces pôles seront pourvus à terme de 35 à 40 agents (de catégorie A, B et C). En 2022, les PNCD de Béthune (62) et Besançon (25) ouvriront leurs portes, suivis par les PNCD de Belfort (90) et de Dieppe (76) en 2023.

Encore une mission qui va progressivement disparaître des départements, accompagnée d'encore plus de suppressions d'emplois...

30 juill. 2021 - Emission des SATD : toujours plus de dématérialisation

07 juin 2021 - Projet ROCSP : un bilan solide après 4 mois d'expérimentation en Meurthe et Moselle pour le recouvrement des créances des impôts des particuliers

Pour plus de précisions, extraits de la note DG 2021-02-6620 du 3 mars 2021 :

« Le projet recouvrement optimisé des créances du secteur public (ROCSP) s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la DGFIP pour 2020-2023. Conformément au chantier 10-3, l'ambition est de faire de RSP un outil du recouvrement « toutes créances publiques », permettant d'actionner des outils juridiques harmonisés pour le recouvrement de tout type de créance, avec une vision consolidée des restes à recouvrer.

L'objectif du projet est de permettre à un comptable unique du recouvrement forcé d'appréhender l'ensemble des sommes restant dues par un redevable, dans le double but d'améliorer le recouvrement de celles-ci en mutualisant les actions, et de réduire le nombre d'interlocuteurs du recouvrement pour le redevable. »

« 2 Les phases du projet ROCSP

Le projet ROCSP recouvre un périmètre applicatif et métier très large. Il comporte trois grandes phases (Cf. Fiche 2) : - les créances des impôts dus par les particuliers et des amendes et condamnations pécuniaires ;

- les recettes non fiscales et certains produits douaniers ;

- Les autres produits de la sphère publique (collectivités locales, hôpitaux, voire organismes sociaux). »

La DDFIP des Hautes Alpes fait partie des directions expérimentatrices pour le basculement des créances des particuliers de l'application RAR vers la nouvelle application ROCSP (1ère vague de déploiement). La bascule pour les départements de cette 1ère vague devait se faire le 02/11/2021. Elle est annulée et reportée sine die par le DG, qui n'a apparemment pas été convaincu par le produit et par les résultats de l'expérimentation...

Le bilan n'est peut-être pas si solide qu'annoncé ...

Mais nous sommes bel et bien dans la mise en application des prérequis posés par le rapport Gardette dont le but clairement affiché est la fusion du recouvrement fiscal et social, et donc la privatisation de nos missions de recouvrement.

**Une seule solution :
continuer de résister contre le NRP !**

**R
E
C
O
U
V
R
E
M
E
N
T**